



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 8 septembre 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de THOIRY :

- ✳ **Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à la garantie financière complémentaire PRESAME pour la construction de 14 logements PLS « Pierraz Frettaz ».

5 abstentions : Monsieur POUYAT, madame BECHTIGER, madame MENDE-SHARP, monsieur SOULARD et monsieur PUGET.

- ✳ **Modifie** les délibérations prises en date du 10 février 2009 relative à la garantie d'emprunt sollicitée par la société SOLLAR pour 10 logements collectifs PLUS « Le Clos de Trevie II ».
 - le taux du Livret A est passé à 2,35% depuis le 1^{er} mai 2009,
 - le taux de progressivité est passé de 1,00% à 0,50%,
 - les prêts ne bénéficient pas de préfinancements.

Vote unanime.

- ✳ **Reporte** la date d'instauration de la taxe de séjour initialement prévue le 1^{er} septembre 2009 au 1^{er} janvier 2010.

3 abstentions : Monsieur PUGET, monsieur TRITENNE et madame COTIER.

- ✳ **Autorise** monsieur le Maire à mettre en place une nouvelle convention avec l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry pour l'année 2009/2010, fixant le nombre d'heures d'intervention à 3 heures par semaine et le coût horaire à 27,00 €.

1 abstention : Madame Leon.

- ✳ **Autorise** monsieur le Maire à mettre en œuvre une décision modificative N°3 relative au budget 2009 de la Commune.

Vote unanime.

- ✳ **Approuve** la dénomination d'une nouvelle voie privée à Fenières, située entre la Rue des Roseaux et la Rue de la Fontaine : "Impasse des Joncs".

Vote unanime.

- ✳ **Prend** connaissance du rapport du délégué de la commune de Thoiry auprès de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.

✱ **Modifie** le tableau des emplois permanents de la commune de Thoiry :

- en fixant les horaires des professeurs de musique pour l'année 2009/2010 comme suit :
 - Solfège : 12h15
 - Hautbois : 3h00
 - Flûte : 11h30
 - Percussion : 8h00
 - Trombone/baryton : 0h30
- en supprimant un poste d'emploi fonctionnel d'une durée de 35 heures,
- en créant un poste d'agent d'entretien et de maintenance des bâtiments d'une durée de 30 heures,
- en créant un poste d'animateur de restauration collective d'une durée de 9 heures.

3 abstentions : Madame MILLEREUX, madame BOCH et monsieur POUYAT.

✱ **Prend** connaissance du rapport d'activité de l'année 2008 et compte administratif 2008 du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain.

✱ **Prend** connaissance du rapport sur le prix du service de l'eau et de l'assainissement.

✱ **Prend note** du choix de l'entreprise qui effectuera les travaux d'assainissement pour la création d'un ouvrage de type pont cadre permettant le passage du ruisseau du Cayroli sous la route départementale n°89 : L'entreprise ROUX TP.

✱ **Prend note** du choix du prestataire qui fournira les repas du midi pour le restaurant scolaire pour la période du 03 Septembre 2009 au vendredi 02 Juillet 2010 inclus : L'entreprise S.H.C.B.

✱ **Prend note** du choix du prestataire de services pour le transport terrestre d'une personne à mobilité réduite : Transports PARTNERS CH.



Si vous souhaitez des informations complémentaires sur ces délibérations, vous pouvez consulter le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal à la Mairie, à la bibliothèque ou le recevoir à votre domicile en versant un don de 26,00 € au Centre Communal d'Action Sociale, représentant votre abonnement pour une année.

